



---

**BUREAU DE COMMUNAUTÉ**  
**Séance du jeudi 7 mars 2019 à 18 heures,**  
**Au siège de GRAND LAC**

---

**Présents :** (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

AIX-LES-BAINS	Dominique DORD	
AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI	
AIX-LES-BAINS	Michel FRUGIER	
LA BIOLLE	Blandine BELLANCA	
BOURDEAU	Jean-Marc DRIVET	Départ après la 25 <sup>ème</sup> délibération
LE BOURGET DU LAC	Marie-Pierre FRANCOIS	Pouvoir de Corinne CASANOVA
BRISON SAINT INNOCENT	Jean-Claude CROZE	
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	Nicole FALCETTA	
CHINDRIEUX	Marie-Claire BARBIER	
CONJUX	Claude SAVIGNAC	
DRUMETTAZ-CLARAFOND	Nicolas JACQUIER	
ENTRELACS	Bernard MARIN	
GRESY-SUR-AIX	Robert CLERC	
MERY	Eudes BOUVIER	
MOUXY	Gabrielle KOEHREN	
ONTEX	Jacques CURTILLET	
PUGNY-CHATENOD	Jean-Guy MASSONNAT	
RUFFIEUX	Olivier ROGNARD	
SAINT OFFENGE	Bernard GELLOZ	
SAINT OURS	Christian REBELLE	
SAINT PIERRE DE CURTILLE	Sylvie L'HEVEDER	
SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	Denise DE MARCH	
TRESSERVE	Jean-Claude LOISEAU	
VIVIERS-DU-LAC	Robert AGUETTAZ	
VOGLANS	Yves MERCIER	

**Absents excusés :**

AIX-LES-BAINS	Corinne CASANOVA
CHANAZ	Yves HUSSON

**Autres présents non votants :**

Yves GRANGE	ENTRELACS
Christophe DERIPPE	ENTRELACS
Frédéric GIMOND	Directeur Général des services
Laurent LAVAISSIERE	Directeur Général Adjoint des services
Julie ECALARD	Responsable Communication et relations publiques
Françoise GRAVIER	Directrice pôle Ressources
Christophe PIRAT	Directeur des services à la population
Christophe TOUZEAU	Directeur du pôle Eau
Olivier VERDENAL	Directeur financier
Véronique MERMOUD	Directrice du pôle Aménagement
Estelle COSTA de BEAUREGARD	Responsable juridique/Assemblées
Matilde HABOUZIT	Responsable Pilotage de la Performance
Noémie BOURDAGEAU	Assistante du service Communication

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 28 février 2019 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 29 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 25 présents, et 26 votants.



## DÉLIBÉRATION

N° : 17      Année : 2019  
Exécutoire le : 14 MARS 2019  
Affichée le : 14 MARS 2019  
Visée le : 14 MARS 2019

### MARCHES PUBLICS

#### Marché 2019 – 06 : Réalisation d'un parking au lieu-dit « La Loi » sur la commune de Ruffieux – Attribution

Monsieur le Président rappelle que Grand Lac mène actuellement un projet d'aménagement de mobilité douce sur le secteur de la Chautagne (projet « aménagement nord du lac »). L'objectif est de créer des liaisons douces entre la ViaRhôna et le lac du Bourget mais aussi d'améliorer les services pour les usagers.

L'une des actions consiste à réaliser l'extension du parking actuel au hameau de « La Loi », sur la commune de Ruffieux, situé directement en bordure de la ViaRhôna (carrefour de la Loi le long de la route départementale n°904). Le parking existant se situe sur un délaissé de voirie mais il n'est pas réellement organisé et rencontre fréquemment des problématiques d'insuffisance de capacité. Les véhicules stationnent donc le long de la voirie et gênent la circulation. Le projet vise donc à aménager une extension de 34 places et à réorganiser le stationnement actuel. De plus, il est prévu d'intégrer plusieurs services : sanitaires, point d'eau et borne de recharge pour VAE. Le hameau de la loi porte d'entrée de la Chautagne se situe sur le tracé de la Via Rhôna. Ce parking permettra l'accueil de cyclotouristes qui souhaitent l'emprunter. À terme le projet prévoit également la connexion en site propre depuis ce parking au carrefour de Saumont (Ruffieux) et la cave coopérative de Chautagne pour permettre aux cyclotouristes de découvrir le territoire de Chautagne

Pour rappel, ce dossier est subventionnable par la Région, une délibération de demande de subvention ayant été approuvée au Bureau du 6 février 2019.

La maîtrise d'œuvre de ce projet a été confiée à DYNAMIC CONCEPT. La consultation a été menée selon une procédure adaptée et a fait l'objet d'un lot unique : terrassements – voirie – réseaux.

La date de remise des plis a été fixée au 12 février 2019 à 12h00. 5 offres ont été reçues.

Au vu de la sélection et du classement des offres, la Commission des procédures adaptées du 25/02/2019 propose d'attribuer le marché public au Groupement d'entreprises suivant : Groupement FONTAINE / BLONDET, pour un montant total de 300 617.10 € HT.

Pour une complète information de l'assemblée, Monsieur le Président précise que toutes les pièces relatives à l'attribution de ce marché sont à sa disposition auprès du service marché. Les crédits inscrits au budget général seront imputés sur la section d'investissement au programme 143-20.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché présenté et tous les actes nécessaires à son exécution.

- Délégués en exercice : 32
- Présents : 25
- Votants : 26
- Pour : 26
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 7 mars 2019

Le Président,  
Dominique DORD

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Marché 2019 - 06 : Réalisation d'un parking au lieu-dit &quot; La Loi &quot; sur la commune de Ruffieux - Attribution

---

**Date de transmission de l'acte :** 14/03/2019

**Date de réception de l'accusé de réception :** 14/03/2019

---

**Numéro de l'acte :** d2751 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20190307-d2751-DE

---

**Date de décision :** 07/03/2019

**Acte transmis par :** Estelle COSTA DE BEAUREGARD

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :**

1. Commande Publique

1.1. Marchés publics

1.1.1. Délibérations

1.1.1.2. Délibérations adoptées au début ou en fin de procédure pour autoriser la signature du marché (procédures formalisées)